

CRITÈRE 1.7

VALORISATION DE L'AAC, DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ET DU RENDEZ-VOUS POST-PERMIS

Établissement	Auto École CHAMPERRET
Adresse	25 boulevard de la Somme, 75017 Paris
Agrément préfectoral	E.25.075.0030
Catégories autorisées	B / B1 / AM
Téléphone	07 55 84 84 84
Email	autoecolechamperret@gmail.com
Site web	autoecolechamperret.fr
SIRET	988 635 983 00014

Objet du document

Le présent document formalise la manière dont l'Auto École CHAMPERRET informe ses élèves sur les filières de formation complémentaire ou alternative à la formation classique au permis B, et sur l'existence du rendez-vous post-permis.

Informations mises à disposition

- l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ;
- la conduite supervisée (CS) ;
- la formation complémentaire post-permis destinée aux conducteurs novices ;

Modalités de mise à disposition

- information orale à l'accueil et lors des échanges avec l'élève ;
- mise à disposition de documents explicatifs au bureau ;
- documents téléchargeables ou consultables sur le site de l'établissement ;
- présentation des avantages, conditions d'accès et principales obligations de chaque dispositif ;

Positionnement de l'établissement

L'Auto École CHAMPERRET présente ces dispositifs dans une logique d'information claire et loyale. L'objectif est d'aider l'élève à choisir la solution la plus adaptée à son profil, à son âge, à son niveau, à sa disponibilité et à son cadre d'accompagnement.

CRITÈRE 1.7 – APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC)

Établissement	Auto École CHAMPERRET
Adresse	25 boulevard de la Somme, 75017 Paris
Agrément préfectoral	E.25.075.0030
Catégories autorisées	B / B1 / AM
Téléphone	07 55 84 84 84
Email	autoecolechamperret@gmail.com
Site web	autoecolechamperret.fr
SIRET	988 635 983 00014

Présentation

L'apprentissage anticipé de la conduite permet à un élève de débiter sa formation au permis B à partir de 15 ans, puis d'acquérir une expérience de conduite significative avec un ou plusieurs accompagnateurs avant la présentation à l'examen pratique.

Conditions générales

- âge minimal de 15 ans ;
- réalisation de l'évaluation de départ ;
- formation théorique et formation pratique initiale réglementaire ;
- obtention de l'épreuve théorique générale lorsque les conditions l'exigent ;
- validation du niveau par l'enseignant avant l'entrée en conduite accompagnée ;

Organisation générale

- une phase de formation initiale en auto-école ;
- un rendez-vous préalable avec l'accompagnateur ;
- une période d'au moins un an de conduite accompagnée et 3 000 km minimum ;
- au moins deux rendez-vous pédagogiques au cours du parcours ;

Intérêt pédagogique et pratique

- développer l'expérience et l'anticipation ;
- mieux préparer l'épreuve pratique ;
- gagner en régularité de conduite ;
- réduire la période probatoire dans les conditions prévues par la réglementation ;

Information donnée aux élèves

L'établissement met à disposition une notice explicative et une information synthétique sur l'AAC. Ces supports présentent les conditions d'accès, les étapes du parcours, le rôle de l'accompagnateur, les documents obligatoires et les règles principales applicables.

Tu doutes encore ? !



POURQUOI CHOISIR

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

- 1 - Tu acquies une **solide expérience** de la conduite et tu gagnes en confiance.
- 2 - Tu as plus de chance de **réussir l'examen** du premier coup (environ 20 % de plus).
- 3 - Ta **période probatoire est réduite à 2 ans** (au lieu de 3).
- 4 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur !
- 5 - Tu peux **conduire une voiturette** avec ton AFFI sans avoir à suivre la formation permis AM.

Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !



codesrousseau.fr

QUE DU



BONUS !

Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite et tes accompagnateurs.

Pas de stress !

La réussite est à la clef ! Avec 3 000 km sous la pédale, tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis au premier passage !

Tu dépenses moins !

Comparé à une formation classique, le prix total de la formation est souvent moins élevé, et chez certains assureurs, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié.

RM: 20103005-AAC-3513



CODES ROUSSEAU

CONDUITE ACCOMPAGNÉE
SUCCÈS ASSURÉ !Notice
d'information

CODES ROUSSEAU

LANCE
TOI !

Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins **15 ans**,
- avoir l'**accord de tes parents** et de l'assureur du ou des véhicules,
- être titulaire de l'**ASSR 2^e niveau** ou de l'ASR.

Ton **accompagnateur** doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier.

Il peut être un de tes parents, un membre de la famille, un tuteur, un ami...

Il peut y avoir plusieurs accompagnateurs en accord avec l'assureur.

L'**extension de garantie** est indispensable pour le(s) véhicule(s).

Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

Évaluation
et formation initiale

D'abord, tu passeras une évaluation pour estimer le nombre d'heures de conduite dont tu auras besoin (20 h minimum sur boîte manuelle, 13 h sur boîte automatique), puis tu commenceras ton apprentissage avec le formateur.

En même temps, tu prépareras l'examen du Code.

FORME
TOI !

Rendez-vous obligatoires

Au début, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, au **rendez-vous préalable de 2 heures à l'auto-école**.

L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le 1^{er} a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le 2nd à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

PERFECTIONNE
TOI !

Et après ?

Si tu as obtenu ton Code (ETG) et réussi le bilan de compétences, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

Pendant la conduite accompagnée, tu auras entre **1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3 000 km**. Tu renseigneras régulièrement tes trajets dans **Codes Rousseau Élève** (ton livret d'apprentissage numérique) que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.

CRITÈRE 1.7 – CONDUITE SUPERVISÉE (CS)

Établissement	Auto École CHAMPERRET
Adresse	25 boulevard de la Somme, 75017 Paris
Agrément préfectoral	E.25.075.0030
Catégories autorisées	B / B1 / AM
Téléphone	07 55 84 84 84
Email	autoecolechamperret@gmail.com
Site web	autoecolechamperret.fr
SIRET	988 635 983 00014

Présentation

La conduite supervisée permet à un élève de compléter sa formation initiale par une phase de conduite avec accompagnateur, après validation par l'enseignant, afin de renforcer son expérience avant l'examen pratique ou de consolider sa progression.

Conditions générales

- âge minimal de 18 ans ;
- réalisation de l'évaluation de départ ;
- formation initiale effectuée en auto-école ;
- obtention de l'épreuve théorique générale lorsque les conditions l'exigent ;
- accord de l'enseignant et présence d'un accompagnateur remplissant les conditions réglementaires ;

Organisation générale

- formation initiale suivie en auto-école ;
- rendez-vous préalable obligatoire avec accompagnateur ;
- phase de conduite supervisée dans le respect des règles réglementaires ;
- présentation à l'examen selon le niveau réellement atteint ;

Intérêt pédagogique et pratique

- gagner en aisance et en confiance ;
- accumuler de l'expérience de circulation ;
- poursuivre sa progression entre deux étapes de formation ;
- consolider les acquis avant l'examen pratique ;

Information donnée aux élèves

L'établissement met à disposition une notice explicative et une information synthétique sur la conduite supervisée. Ces supports présentent les conditions d'accès, le rendez-vous préalable, le rôle de l'accompagnateur, les documents obligatoires et les principales règles applicables.

Tu doutes encore ?!



POURQUOI CHOISIR

LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- 1 - Tu vas acquérir un **maximum d'expérience et de confiance** au volant avant l'examen !
- 2 - Si tu as déjà échoué au permis, tu vas continuer à **progresser à ton rythme**.
- 3 - Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est **souvent moins élevé** pour l'apprenti conducteur.

Demande aussi le guide
destiné à ton accompagnateur !



codesrousseau.fr

QUE DU



BONUS !

Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite et tes accompagnateurs.

Pas de stress !

La réussite est à la clef !
Tu passes l'épreuve plus détendu(e) !

Tu fais des économies !

Si tu as échoué une première fois à l'épreuve pratique, tu vas continuer à consolider tes acquis à moindre coût.



RMF-201703025-CS-3614



CONDUITE SUPERVISÉE

SUCCÈS ASSURÉ !



**Notice
d'information**

**CODES
ROUSSEAU**

**CODES
ROUSSEAU**



LANCE

TOI !

A tout moment, tu peux choisir la conduite supervisée : dès le début de ta formation, ou si tu es déjà en formation classique ou en conduite accompagnée.

Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à la conduite supervisée, tu dois :

- avoir au moins **18 ans** (dans l'attente d'une évolution réglementaire abaissant l'âge à 17 ans)
- avoir réussi le code (ETG) et obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI),
- avoir l'**accord de l'assureur** du ou des véhicules,
- avoir participé au **rendez-vous préalable**.

Ton **accompagnateur** doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il peut être un de tes parents, un membre de la famille, un tuteur, un ami...

Tu peux avoir plusieurs accompagnateurs en accord avec l'assureur.

Évaluation et formation initiale

Quelle que soit la formation choisie, tu passeras une évaluation pour estimer le nombre d'heures de conduite dont tu auras besoin (20 h minimum sur boîte manuelle, 13 h sur boîte automatique), puis tu commenceras ton apprentissage avec le formateur.



**FORME
TOI !**

Rendez-vous préalable

Au début de la conduite supervisée, tu devras participer, avec ton accompagnateur, à un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2 h, en voiture, avec un moniteur auto-école. L'enseignant vous donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur. Ce rendez-vous préalable est obligatoire.

PERFECTIONNE TOI !



Bon à savoir

Tu devras :

- conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques,
- pouvoir présenter **obligatoirement** ton livret d'apprentissage numérique en cas de contrôle routier,
- toujours être détenteur du document d'extension de garantie de ton assurance,
- utiliser un véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux,
- apposer le disque "conduite accompagnée" à l'arrière de ton véhicule quand tu conduis,
- ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.

À la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire du permis de conduire qui reste de 3 ans avec cette formation.

CRITÈRE 1.7 – RENDEZ-VOUS POST-PERMISS / FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Établissement	Auto École CHAMPERRET
Adresse	25 boulevard de la Somme, 75017 Paris
Agrément préfectoral	E.25.075.0030
Catégories autorisées	B / B1 / AM
Téléphone	07 55 84 84 84
Email	autoecolechamperret@gmail.com
Site web	autoecolechamperret.fr
SIRET	988 635 983 00014

Présentation

L'Auto École CHAMPERRET informe ses élèves de l'existence de la formation complémentaire dite post-permis, destinée aux conducteurs novices entre 6 mois et 1 an après l'obtention du permis de conduire, dans les conditions prévues par la réglementation.

Objectif général

- renforcer les compétences acquises pendant la formation initiale ;
- améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes ;
- encourager des choix de mobilité plus sûrs et plus responsables ;
- réduire la durée de la période probatoire lorsque les conditions réglementaires sont remplies ;

Principes d'information

- information disponible à l'accueil ;
- support de présentation remis ou consultable sur demande ;
- programme réglementaire ou documentation d'information disponible ;
- orientation de l'élève vers ce dispositif lorsqu'il est adapté à sa situation ;

Annexes et supports associés

Le présent critère peut être accompagné, en annexe, de notices explicatives AAC et CS, ainsi que d'un support d'information sur la formation post-permis. Ces annexes constituent des supports complémentaires de preuve, sans se substituer à la présente note de synthèse.

Synthèse

L'Auto École CHAMPERRET valorise l'AAC, la conduite supervisée et la formation post-permis par une information claire, accessible et cohérente avec son activité, afin de permettre aux élèves de choisir un parcours adapté et sécurisé.